

# HISTOIRE DES ORIGINES

DE LA

# LANGUE FRANÇAISE

## CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT PRÉSENT DE LA QUESTION DES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE. DANS  
QUELLE VOIE DOIT ÊTRE CHERCHÉE LA SOLUTION.

Empire de la langue française. — Pour le maintenir, il faut retremper la langue à ses sources. — Où sont-elles ? — Est-elle une dérivation du latin et du grec ? — Est-elle originale et nationale ? — Tel est le problème à résoudre. — Il n'a jamais été sérieusement posé et étudié. — Idées de Claude Fauchet, d'Etienne Pasquier, de Gilles Ménage. — Ils croient le français une langue dérivée. — Idées contraires de Dom Paul Pezron et de Dom Jacques Martin. — Ils le croient une langue originale et nationale. — Ils expliquent la présence des mots latins et des mots grecs dans le français par la communauté d'origine des peuples primitifs qui occupèrent la Grèce, l'Italie et la Gaule. — Leibnitz approuve cette idée. — La question s'égaré de nouveau à la fin du dix-huitième siècle. — Travaux de Barbazan, de Legrand d'Aussy, de Roquefort. — L'Académie Celtique et ses erreurs. — Etude des dialectes de la France ordonnée par Napoléon Ier — Raynouard. — Espérances fondées sur ses travaux. — Son système. — Il retombe dans la vieille ornière. — L'École des Chartes, — Sa doctrine. — Opinion des savants étrangers sur l'origine de la langue française. — Travaux de Pictet, de Bopp, de Max Müller et de Frédéric Diez. — Ils laissent la question au point où ils l'avaient trouvée. — L'auteur adopte et complète les idées de Dom Paul Pezron et de Dom Jacques Martin. — Il croit la langue française originale. — L'antiquité et la grandeur de la nation gauloise ne permettent pas de penser qu'elle ait eu une autre langue que la sienne.

La langue française a conquis dans le monde un empire qu'aucune autre n'égalait jamais.

Le grec fut autrefois, non seulement la langue de l'Hellade, mais encore celle des villes de l'Italie méridionale, de la Sicile, de l'Archipel, d'une partie de l'Asie Mineure et des villes commerçantes de l'Égypte et de la Syrie ; et le latin, né dans l'étroit espace compris entre l'Arno, le Tibre, le Liris et la mer Tyrrhénienne, était devenu, sous Auguste, la langue de la société cultivée, à Rome et dans quelques grandes villes de l'empire.

Mais la diffusion de la langue française, parmi les nations modernes, a pris beaucoup plus d'étendue encore, et surtout plus de solidité. En effet, la langue française ne doit son crédit, ni à l'émigration de colonies marchandes, comme le grec, ni à la domination passagère de la conquête, comme le latin : accueillie pour elle-même, elle s'est établie spontanément parmi les peuples les plus libres et dans les capitales des États les plus puissants.

Devenu, dès l'époque du traité de Westphalie, la langue diplomatique de l'Europe, même entre les nations étrangères, le français a pénétré peu à peu, depuis lors, parmi les classes élégantes et lettrées de tous les pays. On parle français à la cour de Russie, à la cour d'Autriche, à la cour de Prusse, à la cour de Portugal, à la cour d'Espagne, et, à l'exemple de la cour, dans toutes les familles considérables de Saint-Petersbourg, de Vienne, de Berlin, de Lisbonne et de Madrid.

On a vu à Lisbonne un théâtre français permanent, et l'éducation d'une jeune Anglaise ou d'une jeune Américaine ne passerait pas pour complète, si elles n'étaient pas en état de parler la langue française.

Nous avons un intérêt trop grand et trop manifeste au maintien du glorieux empire moral exercé à l'aide de notre langue, pour qu'on doive reculer devant les efforts qui auraient pour but de le consolider. Bien évidemment, l'influence exercée par une langue est inséparable de celle qui s'attache au nom, aux actes, aux œuvres du peuple qui la parle ; cependant, la beauté, la régularité, la clarté de cette langue elle-même entrent pour une grande part dans le crédit qu'elle obtient au dehors. C'est ainsi que le grec ne fut jamais tant parlé, à Rome et en Orient, qu'après la chute de la puissance politique de la Grèce ; et il dut ce privilège à des formes si correctes et si nobles, que la lecture et la composition en langue grecque étaient, au dire de Quintilien, le meilleur moyen d'initier la jeunesse aux règles de la lecture et de la composition en langue latine (1).

Maintenir la langue française dans la voie qui lui a valu un empire si honorable, conserver à la fois sa fermeté et sa finesse, sa clarté et sa grâce, doit être le vœu le plus ardent de tout lettré français, puisque, seul, il jouit de ce privilège immense, d'écrire pour tous les pays en écrivant pour le sien. Mais les langues, comme toutes les choses de ce monde, vont se modifiant, si un art éclairé ne s'applique incessamment à conserver leurs traditions, qui s'altèrent, leurs règles, qui s'oublient, leur éclat, qui se ternit.

S'il y a un moyen de conserver les qualités naturelles d'une langue, c'est évidemment de la retremper à ses sources, et de la maintenir dans la direction naturelle à son génie et à ses traditions.

La recherche de ce moyen est l'objet de ce livre.

Mais où sont, pour la langue française, ces sources inspiratrices, d'où doivent découler la direction naturelle de son développement et le rajeunissement perpétuel de ses formes ?

Avant d'aborder l'examen de cette question, il faut exposer deux considérations générales, qui font partie intégrante des éléments du problème.

Premièrement, il serait impossible d'isoler la langue française, considérée au point de vue de ses origines, de la langue italienne et de la langue espagnole. Ces trois langues appartiennent évidemment à la même famille. Elles sont sœurs. Elles ont en commun la même grammaire et une bonne partie du vocabulaire ; qui en sait bien une, les entend à peu près toutes trois.

Deuxièmement, il ne serait pas moins impossible d'isoler ces trois langues des nombreux dialectes qui se parlent autour d'elles, et du sein desquels une culture spéciale les a fait sortir. On sait, en effet, que le français littéraire est né du dialecte de l'île de France, l'italien du dialecte de la Toscane, l'espagnol du dialecte de la Nouvelle-Castille. Toutes les langues littéraires sont ainsi d'heureux parvenus, qui ont des patois pour ancêtres.

Il y a donc entre les langues et les dialectes de la France, de l'Italie et de l'Espagne des rapports de parenté si intimes, que leurs origines sont nécessairement communes ; et les explications que l'on voudrait donner des sources de l'une de ces langues ou de l'un de ces dialectes ne seraient ni claires, ni concluantes, si elles ne s'appliquaient, avec la même rigueur, aux langues et aux dialectes des trois pays.

Ce parler général, commun à la France, à l'Italie et à l'Espagne, offre ainsi ce premier caractère, d'avoir tout à fait la même grammaire et en partie le même vocabulaire. Il offre ensuite cet autre caractère, non moins remarquable, de contenir un très grand nombre de mots, qui se trouvent dans le latin, et un nombre assez notable d'autres mots, qui se trouvent dans le grec.

C'est donc un fait, un fait matériel, évident, incontestable, qu'il y a, dans le français, dans l'italien et dans l'espagnol, beaucoup de mots qui sont aussi dans le latin et dans le grec ; mais ce n'est là qu'un fait. Ce qui est une question, une question difficile et depuis trois cents ans à l'étude, c'est de savoir pourquoi ces mots s'y trouvent.

Le problème posé est donc celui-ci :

Par quelle cause faut-il expliquer la présence dans les langues et dans les dialectes de la France, de l'Italie et de l'Espagne, d'une partie considérable du vocabulaire latin et du vocabulaire grec, avec cette observation très importante que, si l'on y trouve un vocabulaire identique, on y trouve par contre une grammaire distincte et entièrement opposée ?

Il est d'ailleurs bien entendu que les termes latins et grecs dont il s'agit d'expliquer la présence dans la langue française, ce ne sont pas les termes relatifs aux lettres, aux arts et aux sciences : ceux-là ont été manifestement, incontestablement empruntés à la langue latine, qui les avait empruntés à la langue grecque.

Le problème à résoudre consiste à expliquer la présence dans le français des termes latins et grecs appartenant à la langue usuelle.

Faut-il accepter la tradition de l'Université et de la plupart des corps savants, d'après laquelle la langue française n'aurait été, à son origine, comme tous les idiomes actuellement parlés dans les autres provinces de la France, qu'une corruption de la langue latine, jadis universellement imposée aux Gaulois par les Romains, avec une sorte de participation à la langue grecque, communiquée aux populations méridionales par les Phocéens, établis à Marseille et dans les autres comptoirs des bords de la Méditerranée ?

Faut-il, au contraire, rejetant cette tradition comme un préjugé sans fondement historique, considérer la langue française, ainsi que tous les idiomes qui se parlent en France, comme autant de dialectes de l'antique langue des Gaulois ; faut-il soutenir que ces dialectes,

antérieurs à la conquête des Romains, survécurent à leur domination ; faut-il prétendre que les mots existant à la fois dans le latin et le grec, ainsi que dans nos idiomes, viennent, non d'une communication qui leur en aurait été faite par les Romains ou par les Phocéens, mais de la communauté d'origine des premières tribus qui peuplèrent l'Italie et la Gaule ; si bien que ces mots seraient aussi naturellement et aussi anciennement dans le gaulois que dans le latin, et que la langue française, même par ces éléments communs au latin et au grec, ne cesserait pas d'être nationale ?

Tels sont les deux systèmes relatifs à l'origine et à la nature de la langue française, entre lesquels il faut faire un choix.

On conçoit que de l'adoption de l'un ou de l'autre de ces deux systèmes dépend la direction à donner à la langue française.

Si l'on adopte le premier, et si l'on croit que le dialecte de l'île de France n'est, comme tous les autres, que du latin corrompu, le plus sage et le plus logique serait évidemment de modeler autant que possible le français sur le latin, lequel serait ainsi à la fois sa source et son type.

Si l'on adopte au contraire le second système, et si l'on croit que la langue française et tous les dialectes de la France sont profondément séparés et distincts de la langue latine, d'abord par leur grammaire, c'est-à-dire par leur génie, ensuite par une partie notable de leur vocabulaire, on cherchera dans les dialectes de la même famille et dans sa propre tradition les lois de son développement et les règles de sa culture.

Posée, depuis près de trois siècles, par la critique, cette grande et nationale question des origines de la langue française n'est pas encore résolue. Pourquoi ? — Parce qu'elle n'a jamais été posée avec netteté, avec précision, et qu'on n'a jamais donné à sa solution les conditions matérielles qui constituent manifestement le problème.

En effet, ce problème consiste à trouver l'explication plausible, exacte et complète d'un certain nombre de faits, dont voici les quatre principaux :

**PREMIER FAIT** : le français, l'italien et l'espagnol contiennent, comme nous l'avons dit, un grand nombre de mots qui se trouvent pareillement dans le latin et dans le grec.

DEUXIÈME FAIT : la grammaire du français, de l'italien et de l'espagnol est absolument la même, soit à l'égard du substantif, que ces trois langues déclinent avec des prépositions ; soit à l'égard du verbe, qu'elles conjuguent avec des auxiliaires (2) ; soit à l'égard de la syntaxe, qui a pour base la construction de la phrase selon l'ordre logique des idées. — La grammaire du latin et du grec, qui est la même pour les deux langues, est au contraire absolument différente, soit quant au substantif, qu'elle décline avec des cas ; soit quant au verbe, qu'elle conjugue avec des flexions ; soit quant à la syntaxe, qui a pour base l'inversion arbitraire des termes.

TROISIÈME FAIT : si la langue française, la langue italienne et la langue espagnole possèdent un grand nombre de mots qui appartiennent également au latin, elles en possèdent aussi un grand nombre qui n'appartiennent qu'à elles trois, et chacune d'elles en possède encore qui n'appartiennent qu'à elle seule.

QUATRIÈME FAIT : les Romains ont conquis et longtemps gouverné d'autres peuples que les Italiens, les Gaulois et les Espagnols. Pourquoi ne trouve-t-on des mots latins que dans les langues de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne ?

Toute théorie sur les origines de la langue française qui laissera sans explication plausible et rigoureuse un seul des quatre faits généraux qui précèdent sera nécessairement fausse, car ces faits se tiennent tous par des rapports nécessaires et manifestes ; et une théorie qui est proposée pour rendre compte d'un ordre de faits n'est vraie qu'à la condition de rendre compte de tous.

Il ne suffit donc pas de dire, d'une manière vague et générale, comme on l'a fait jusqu'ici, que le français, l'italien et l'espagnol viennent du latin, et que cette dernière langue fut imposée à la Gaule, à l'Italie et à l'Espagne par les Romains, devenus les dominateurs du monde : — Il faut encore expliquer d'où viennent, dans ces trois langues, soit les mots grecs qui leur sont communs, soit les mots étrangers au grec et au latin, qui leur sont propres ; — il faut expliquer aussi comment le français, l'italien et l'espagnol auraient emprunté tant de mots au latin, sans lui avoir emprunté sa grammaire ; il faut expliquer enfin comment les Romains n'auraient imposé leur langue qu'aux Italiens, aux Gaulois et aux Espagnols seulement, et comment tant d'autres nations, conquises comme eux, quelques-unes avant eux, comment les Africains, les Grecs, les Asiatiques, les Égyptiens, les Syriens, les Arméniens, les Juifs, ne subirent jamais la langue des vainqueurs ?

Est-il possible d'admettre, par exemple, que si les Romains avaient imposé l'usage général du latin aux paysans gaulois et aux paysans espagnols, ils eussent été impuissants à l'imposer, par exemple, aux paysans basques, soumis comme eux, et placés justement au milieu de la Gaule et de l'Espagne ?

Le problème des origines de la langue française n'a donc jamais été conçu avec netteté et posé avec les données qui constituent ses véritables conditions. C'est pour cela qu'il n'a reçu que des solutions vagues, partielles, incomplètes, sans base rigoureusement établie ; et ces solutions, quoique traditionnellement acceptées par les corps savants, ne sont plus en rapport avec l'état actuel de la philologie et de l'histoire.

Qui ne sourirait en effet aujourd'hui, en lisant les considérations exposées, à la fin du quinzième siècle, par Claude Fauchet, le premier qui ait tenté un effort sérieux pour expliquer les origines de notre langue ?

« Aucuns pensent, dit-il, qu'il faut chercher l'ancienne langue gauloise aux lieux esquels les Romains *n'ont point été*, ou, à tout le moins, *peu fréquenté*, ainsi que la Basse-Bretagne, Hollande, Zélande, les montagnes de Souisse et des Basques. Lesquels pays étant infertiles, rudes et mal aisés, *servirent*, comme il y a apparence, *de retraite aux Gaulois*.

« S'il y a aucun reste de langage gaulois, il est parmi les Grisons, Basques, Bretons Bretonnans, Hollandais, Frisons (3). »

On trouve à la fois, dans cet aperçu général, une erreur historique et une erreur philologique manifestes.

Personne aujourd'hui n'oserait prétendre que les populations gauloises, *fuyant devant les Romains*, se retirèrent en Basse-Bretagne, en Hollande, en Zélande, en Suisse ou chez les Basques. C'est là une assertion entièrement gratuite, et démentie par l'histoire. Après s'être héroïquement défendues, les populations gauloises se soumirent aux Romains, et devinrent pour eux des tributaires fructueux et des alliés loyaux. Aucune province ne fut abandonnée par ses habitants, ou laissée par les Romains en dehors de leur autorité. Il serait donc à la fois puéril et inutile de chercher, dans la Gaule, des parties qui, ayant servi de retraite à des habitants fuyant devant l'invasion, seraient restées, par le langage ou par les mœurs, plus gauloises que les autres.

D'un autre côté, les Hollandais, les Suisses et les Basques n'ont pas été non plus très heureusement choisis par Fauchet comme exemple de populations restées à l'écart des Romains.

Les Césars avaient à Rome une partie de leur garde composée de Bataves (4), et une autre partie composée de Calahorritains, c'est-à-dire de Basques (5). Cela suppose naturellement que ces populations étaient connues pour leur dévouement aux empereurs. Les Basques le prouvèrent bien l'an 70 de l'ère vulgaire, pendant la révolte de Civilis ; car ce furent leurs cohortes, levées par Galba, qui, survenues pendant l'attaque de Vetera, sauvèrent l'armée romaine (6). En ce qui touche la Suisse, elle fut précisément l'un des points très rares où les Romains établirent une garnison permanente. Le camp de Vindonissa, ou de Windisch, situé au confluent de la Reuss et de l'Aar, formait le premier anneau des retranchements élevés le long du Rhin, jusqu'au Wahal (7).

Quant à l'erreur philologique où est tombé Fauchet, elle consiste à supposer qu'il y a, dans les limites de l'ancienne Gaule, des contrées où la langue vulgaire a conservé d'une manière plus spéciale sa nature gauloise. Une connaissance approfondie des dialectes parlés en France aurait prévenu cette erreur. Tous ces dialectes sont identiques par leur grammaire, et ils ont en commun la plus grande partie de leur vocabulaire. Ils appartiennent donc tous, à l'exception du Basque, au même système de langue ; et si l'un d'eux est gaulois ou celte, ce qui est la même chose, tous le sont également et nécessairement.

Des erreurs aussi considérables et aussi manifestes enlèvent donc toute autorité à l'opinion de Claude Fauchet, et c'est sans tirer sérieusement à conséquence qu'il a pu formuler des aphorismes comme celui-ci : « La longue seigneurie que les Romains eurent en ce pays y *planta leur langue* (8) ». Une pareille façon d'affirmer n'est pas de la science, c'est de la fantaisie. La question à l'examen est précisément celle de savoir si les Romains *plantèrent* en effet leur langue parmi les populations gauloises. Affirmer ne suffit pas ; il faut prouver. Fauchet s'en garde bien, et d'ailleurs l'état des études historiques et philologiques de son temps ne le permettait pas.

Estienne Pasquier, contemporain de Claude Fauchet (9), consacra, comme lui, de longs et de sérieux travaux à la recherche des origines de la langue française ; mais il n'arriva, comme lui, qu'à des conclusions vagues, faute d'avoir posé la question avec netteté.

« La langue dont nous usons aujourd'hui, dit-il, est composée, part de l'ancienne gauloise, part de la latine, part de la française, et, si ainsi le

voulez, elle a plusieurs grandes symbolisations avec la grégeoise. (...) Mais surtout est infiniment notre vulgaire redevable aux Romains, voire le peut-on dire plutôt romain qu'autrement, encore qu'il retienne quantité de mots du gaulois et du français (10). »

C'était là l'opinion de son temps, car il ajoute dans le chapitre suivant : « Il y a bien peu de gens lettrés qui n'estiment que notre langue soit composée de la grecque et de la latine, de l'ancienne langue gauloise, ensemble de celle des Français germains (11).

Tout cela est encore bien indéterminé et bien confus. Cependant Estienne Pasquier a fait dans la question un pas de plus que Claude Fauchet. Pour ce dernier, la langue généralement parlée en France, à l'époque de la conquête des Francs, était déjà « un langage corrompu du romain et de l'ancien gaulois (12) ». A ces deux éléments, tirés du latin et du gaulois, Estienne Pasquier en ajoute deux autres, le grec et le *français german*, c'est-à-dire l'allemand.

Comme on le voit, Pasquier, non plus que Fauchet, ne fait intervenir dans ses affirmations ni l'histoire ni la philologie ; il y avait là pourtant de graves questions à résoudre pour l'une et pour l'autre.

Vous dites que la nation gauloise abandonna sa langue ancienne et traditionnelle, pour se former un jargon hybride, composé de gaulois, de latin, de grec et d'allemand ? — Mais où donc avez-vous trouvé un témoignage contemporain, une phrase, une ligne, un mot qui constate qu'en effet les Gaulois cessèrent de parler ou d'écrire leur langue sous la domination romaine ?

Vous dites que l'abandon du gaulois était déjà consommé à l'époque de l'invasion des Germains ? — Sur quelle preuve, sur quel texte appuyez-vous cette assertion ?

Sur ces points fondamentaux, l'histoire n'est même pas interrogée ; et nous montrerons plus loin que si elle l'avait été, elle aurait donné une réponse absolument contraire.

Sur le terrain de la philologie, la méthode de Pasquier et de Fauchet n'est pas moins vicieuse. Ils trouvent dans le français des termes qui existent également dans le latin, dans le grec, dans l'allemand ; et, argumentant suivant la forme *post hoc, ergo propter hoc*, ils concluent en disant que la langue française dérive de la latine, de la grecque et de l'allemande.

C'était là précisément la question à résoudre ; il s'agissait de savoir si les termes qui se trouvent à la fois dans le latin, dans le grec, dans l'allemand et dans le français n'existent pas dans cette quatrième langue aussi anciennement que dans les trois premières, et si cette communauté d'une partie du vocabulaire ne s'explique pas mieux par une communauté d'origine que par l'hypothèse d'une communication directe.

Un fait, entre cent, élève une objection bien grave et même insoluble contre l'hypothèse de Pasquier, Le latin, le grec et l'allemand sont des langues à flexions, tant pour la déclinaison des substantifs que pour la conjugaison des verbes actifs, passifs, moyens ou déponents. Comment des langues à flexions pourraient-elles avoir engendré le français et les autres dialectes de la Gaule, qui sont tous des langues fixes, déclinant les substantifs avec des prépositions, conjuguant la moitié du verbe actif et tout le verbe passif avec des auxiliaires ?

Comment les soixante-quatre grandes cités de la Gaule, formant sept millions d'habitants, d'après les calculs des géographes anciens, et n'ayant que de bien rares communications entre elles, auraient-elles pu se concerter pour emprunter au latin, au grec ou à l'allemand, non seulement le même nombre de mots, mais juste les mêmes mots, et pour conserver, aussi, non seulement la grammaire gauloise tout entière, mais juste la même partie du vocabulaire national ? Comment sept millions de paysans, de laboureurs, de bergers, de mineurs, de matelots, tous étrangers les uns aux autres, auraient-ils pu concevoir, entreprendre et réaliser ce que toutes les académies du monde ne feraient pas ?

Enfin, s'il était vrai que les Gaulois eussent emprunté leur langue nouvelle aux Romains, aux Grecs et aux Allemands, comment et pourquoi auraient-ils eu le soin de prendre les mots des langues de ces peuples, sans en prendre la grammaire ? Car enfin, quand on parle, on emploie les mots conformément aux règles grammaticales : comment ne s'est-il pas trouvé, dans la Gaule, une seule vallée, un seul recoin, un seul village où, prenant les mots du latin, les habitants aient pris en même temps la déclinaison et la conjugaison latines ?

Prendre le latin de la bouche d'un Romain qui le parle, c'est une opération simple et qui se conçoit ; mais décomposer le latin, prendre ses substantifs, en repoussant leur déclinaison ; prendre ses verbes, en repoussant leur conjugaison ; faire tout cela simultanément, uniformément, sans entente préalable, depuis les vallées des Pyrénées jusqu'aux vallées de la Meuse ; depuis le rivage de l'Océan jusqu'au rivage oriental du lac de Genève : c'est une opération si compliquée, si

difficile, que l'intelligence se refuse à la concevoir et le bon sens à l'admettre.

Gilles Ménage, né en 1613 et mort en 1692, appartient à l'époque où la langue française fut l'objet des études les plus assidues, si non les plus approfondies.

Deux groupes distincts de lettrés lui vouèrent leurs travaux : les critiques et les écrivains proprement dits.

Dans le premier figuraient Voiture, Chapelain, Balzac, Conrart, Bouhours, Furetière, Ménage.

Dans le second brillaient, pour nous borner aux plus illustres, Corneille, Molière, Pascal, Bossuet, La Fontaine, Boileau et Racine.

Les premiers discutaient sur les mots à admettre, sur les mots à rejeter. Leurs discussions étaient souvent subtiles, quelquefois pédantes, mais toujours profitables. Ils dressaient les dictionnaires ; ils cherchaient les étymologies.

Les seconds mettaient la langue française en œuvre avec une souplesse, une grâce, une force, une majesté qui n'ont jamais été égalées.

Mais, pour tous, la question des origines était vidée en principe, et vidée sans avoir jamais été posée d'une manière sérieuse, correcte et scientifique. Pour tous, le français dérivait directement du latin, du grec, du gaulois, du franc, ou de l'allemand. Quelques-uns y voyaient de l'hébreu. C'était là un dogme généralement accepté. On ne discutait que sur les proportions.

Ménage, malgré son vaste savoir, ne sortit donc pas de l'ornière. Il lui manquait d'ailleurs, et il le sentait lui-même, un instrument nécessaire, la connaissance pratique des dialectes ; et il le disait dans son *Épître dédicatoire* à M. Du Puy, savant lettré, en tête de ses *Origines de la langue française* (13).

La thèse des origines de la langue française fut reprise au dix-huitième siècle, et cette fois scientifiquement posée. Cet honneur échet à deux savants, profondément initiés à une partie au moins des vieux dialectes gaulois ; à Dom Paul Pezron, de l'ordre des Bernardins, Breton bretonnant ; et à Dom Jacques Martin, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et languedocien du pays de Mirepoix.

A partir de ces deux savants, la question changea théoriquement de face ; le problème philologique resta naturellement le même, mais on le posa d'une manière différente.

Au lieu de dire :

Il y a, dans le français, un très grand nombre de mots latins et grecs, qui ont été empruntés par nos ancêtres à la langue des Romains et à celle des Phocéens de Marseille ;

On dit :

Il y a, dans le français, un grand nombre de mots qui se trouvent également dans la langue latine et dans la langue grecque.

Ces mots, au lieu d'avoir été empruntés par le peuple gaulois au latin et au grec, langues qu'il ne parla réellement jamais, parce qu'il n'était pas matériellement possible qu'il les apprît, ces mots ne seraient-ils pas entrés, à la fois, dans le latin, dans le grec, dans le gaulois, dans l'italien et dans l'espagnol, parce que les nations qui peuplèrent primitivement la Gaule, l'Espagne, l'Italie et une partie de la Grèce appartenaient à la même race, et parlaient une même langue, divisée en nombreux dialectes ?

Ce système, s'il pouvait être rigoureusement vérifié par l'histoire, aurait l'avantage d'expliquer les nombreuses et énormes difficultés que le système de la dérivation directe laisse sans solution raisonnable et acceptable.

Ainsi, ce système expliquerait :

1° Pourquoi les témoignages de l'histoire constatent, de la manière la plus claire, la plus précise, la plus irréfutable, que les peuples nombreux de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne conservèrent l'usage de leurs langues nationales sous la domination romaine ; — fait qui est en contradiction manifeste avec la théorie de la dérivation ; car si les Italiens, les Gaulois, les Espagnols avaient adopté la langue des Romains, ils auraient dû au préalable oublier celle de leurs ancêtres.

2° Pourquoi dans toutes les provinces de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, il y a d'innombrables dialectes, correspondant au territoire des anciennes tribus, des anciens bourgs, *pagi* ou *pays* ; dialectes visiblement reliés entre eux par les lois intimes d'une grammaire commune, mais séparés extérieurement par les variétés habituellement nombreuses et considérables des vocabulaires locaux ;

— fait inconciliable avec la théorie de la dérivation ; car si le latin décomposé avait servi à former les langues vulgaires de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, la même langue n'aurait pas pu engendrer six cents dialectes entièrement différents.

3° Pourquoi les langues de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne contiennent, non seulement à peu près le même nombre de ces mots prétendus dérivés du latin et du grec, mais pourquoi elles contiennent à peu près les mêmes mots en ce genre ; — fait incompréhensible avec le système de la dérivation, car les nations de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne n'auraient pas pu emprunter les mêmes mots à la langue latine et à la langue grecque, sans s'être concertées ; et comment un concert aurait-il pu s'établir entre peuples qui n'ont jamais communiqué ?

4° Enfin, la thèse des origines communes résoudrait une difficulté immense, qui renverse à elle seule de fond en comble le système de la dérivation, en expliquant pourquoi les langues de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne se rapprochent du latin et du grec, par un certain nombre de mots, en se tenant absolument séparés d'eux par la grammaire.

Il sera établi en effet dans ce livre que le latin vulgaire primitif, qui ne cessa jamais d'être parlé dans les campagnes du Latium, était une langue purement italienne, ne déclinant pas ses substantifs avec des cas, ne conjuguant pas ses verbes avec des flexions ; et que ce fut la langue seule ou le latin seul de Rome qui reçut du grec, et encore fort tard, sa déclinaison, sa conjugaison et sa syntaxe.

Il sera établi encore que cette partie des nations grecques, célèbre par son humeur guerrière et par son goût des pérégrinations, qui se répandit en Italie, n'était pas de race hellénique, et ne parlait pas le grec hellénique, c'est-à-dire le grec décliné et conjugué à la mode des Attiques, des Ioniens, des Éoliens et des Doriens (14).

On comprendrait ainsi, par la communauté d'origine, comment les Italiens, les Gaulois et les Espagnols auraient eu dans leur langue des mots communs aux Latins primitifs et aux Grecs errants ou Pélasges, sans avoir ni la grammaire latine, ni la grammaire grecque, puisque les Pélasges et les Latins primitifs ne les avaient pas.

Tel fut l'esprit dans lequel, à partir du dix-huitième siècle, la question du problème des origines de la langue française se trouva posée. Notre langue fut considérée comme originale et nationale, même dans les éléments qui lui étaient communs avec le latin et avec le grec.

Marchant vers le même but, dom Paul Pezron et dom Jacques Martin s'y dirigèrent par des routes différentes.

Dom Paul Pezron s'attachait surtout à suivre les éléments celtiques qui, des plateaux de l'Asie, vinrent, d'approche en approche, dans l'Hellade et dans les îles de la mer Egée et de la mer Ionienne, se mêler, par les Pélasges, aux populations helléniques, et de là, sur les côtes de l'Italie orientale et méridionale, aux Ombriens, aux Osques, aux Étrusques, aux vieux Latins, c'est-à-dire aux éléments mêmes de tous les dialectes fondamentaux de l'Italie.

Dom Jacques Martin, sans négliger le point de vue de son prédécesseur, s'attachait surtout à suivre, dans ses divers rameaux, la grande émigration gauloise de la fin du septième siècle avant l'ère vulgaire. Il la montre, entraînant la jeunesse de toutes les tribus celtiques, se divisant en deux branches, dont l'une, prenant à gauche, par le Rhin et la forêt Hercynienne, va peupler le bassin du Danube et le revers septentrional des Alpes ; et dont l'autre, prenant à droite par les Alpes Cottiennes, inonde l'Italie, la peuple, et y apporte ces dialectes liguriens, lombards, vénitiens, toscans, identiques avec nos patois français, et qui attestent, depuis deux mille six cents ans, la persistance invincible de la langue gauloise.

Ces aperçus, alors nouveaux, frappèrent quelques grands esprits. L'illustre Leibnitz] dans une lettre à Gérard Meyer, appréciait ainsi les idées de Pezron : « Je tiens pour celtiques les éléments communs à l'allemand, au latin ou au cambrique. Quand je parle du latin, j'entends les côtés par lesquels il diffère du grec ; car, parmi les peuples de l'Italie, ceux qui ne proviennent pas des Grecs ou des autres populations situées sur l'autre bord de la Méditerranée, proviennent certainement des Celtes (15) ».

Deux causes différentes détournèrent les esprits appliqués à l'étude des origines de la langue française de la voie où Pezron et Jacques Martin venaient de s'engager.

La première, ce fut l'ardeur avec laquelle les érudits se jetèrent dans la publication des anciens manuscrits, composés en langue dite *romane* ; — la seconde, ce fut la fausse interprétation donnée aux mots de *langue celtique*.

L'existence d'un très grand nombre de récits, de poèmes, de traductions composés en vieux langage, la plupart sur des sujets plus ou moins nationaux ou religieux, était depuis longtemps constatée.

Certains de ces manuscrits remontaient notoirement au onzième siècle, ce qui donnait aux dialectes dans lesquels ils sont écrits une ancienneté beaucoup plus grande. Des fragments nombreux en avaient été cités ; le *Roman de la Rose*, commencé par Guillaume de Lorris, vers le milieu du treizième siècle, continué peu de temps après par Jean de Meung, était devenu, surtout depuis l'édition donnée par Marot, en 1527, le modèle le plus connu et le plus vanté de ces sortes de compositions. Il se faisait d'ailleurs un retour vers les traditions nationales, par l'abus excessif des sujets grecs et romains. La Chevalerie, les Troubadours étaient étudiés. La Curne de Sainte-Palaye, mort en 1781, venait de remettre ces études en honneur. Les érudits se jetèrent à l'envi sur les manuscrits du moyen âge.

Barbazan, mort en 1770, Legrand d'Aussy, mort en 1800, publièrent des *Fabliaux* et des *Contes*. Roquefort, compilateur laborieux, mais assez superficiel, donna, en 1808, un *Glossaire de la langue romane*.

Ainsi, le branle était donné aux publications des anciens manuscrits, et le public était initié pour la première fois, d'une manière sérieuse, à la connaissance des dialectes primitifs de la France. Mais le temps des fortes études d'histoire et de critique n'était pas encore venu ; l'empire relevait avec peine l'enseignement désorganisé par la tourmente révolutionnaire.

D'un autre côté, l'espèce d'enthousiasme avec lequel les œuvres des poètes nationaux du moyen âge étaient recherchées égara un instant les meilleurs esprits.

L'empereur Napoléon, qui avait fait des poèmes d'Ossian l'une de ses lectures favorites, ordonna de rechercher les débris de l'ancienne langue celtique. Par son ordre, M. de Champagny, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, demanda et fit exécuter, dans tous les départements, en 1807, une traduction de la parabole de *l'Enfant prodigue*, en langue vulgaire et traditionnelle. Cet essai révéla l'existence de plus de cent dialectes ou patois différents, parlés tant par les populations rurales que par la population ouvrière et marchande des villes.

Au milieu de cet élan patriotique, la Bretagne se signala par sa ferveur. Sa situation géographique, le défaut de communications, avaient conservé à ses quatre grands dialectes de Léon, de Vannes, de Tréguier et de Cornouailles, leur saveur et leur étrangeté natives. Une *Académie celtique* fut fondée et tint sa première séance le 9 germinal an XIII, — 30 mars 1805. Deux ans plus tard, en 1807, paraissait la grammaire *Celto-Bretonne* du modeste et savant Legonidec.

Le tort, tort historique, de l'Académie Celtique, fut de considérer le bas-breton comme le type unique de la langue des Celtes, dont cet idiome n'est réellement qu'un dialecte. Nous montrerons en effet dans un des chapitres de ce livre que la désignation de Celtes s'était primitivement appliquée à tous les peuples de l'ancienne Gaule, sans exception, et que les Bretons, par conséquent, n'étaient ni plus ni moins Celtes que les Parisiens, les Auvergnats ou les Provençaux.

L'idée de considérer le bas-breton comme un type unique et national, et d'en faire dériver les cent autres dialectes de la France, était à la fois une conception fautive et un outrage adressé au dialecte devenu la langue française. Cette attaque fut vivement sentie.

« Si je me suis prononcé ouvertement, disait Roquefort en 1808, contre la *prétendue langue celtique*, c'est que la raison et l'histoire se refusent également à croire que ce soit du jargon de Quimper-Corentin que toutes les langues tirent leur origine. (...) Les amateurs de cette *chimère* disent que cette *prétendue langue* se retrouve dans la Bretagne (16). »

On ne saurait nier que les doctrines exagérées et inexactes de l'Académie celtique n'aient créé, par voie de réaction et de représailles, des prétentions également injustes, mais qui ont nui à l'étude des origines de la langue française.

Tel est l'état dans lequel trouva la question un homme qui sembla d'abord destiné à la faire avancer, et qui la laissa à la même place, après l'avoir néanmoins utilement agitée.

Cet homme, c'était Raynouard.

Par sa tragédie des *Templiers* et par son *Histoire du droit municipal*, Raynouard montra qu'il avait dirigé ses études vers le moyen âge ; et, nommé à l'Académie en 1807, il s'imposa le devoir de s'occuper des origines de la langue française (17).

Raynouard apporta dans ses études la théorie traditionnelle de Roquefort et de Barbazan, qui était alors celle du monde lettré. Il croyait que, sous la domination romaine, tous les Gaulois, sans exception, avaient appris et parlé le latin, et que « la corruption de la langue latine, pendant le moyen âge, avait produit peu à peu un idiome plus facile, moins compliqué, qui fut désigné sous le nom de *langue romane* (18) » .

Par *langue romane*, on entendait généralement alors l'ancienne langue vulgaire du midi de la France (19). Faute d'avoir lu avec soin les poèmes écrits en langue vulgaire du Centre et du Nord, on ignorait que ces poèmes déclarent eux-mêmes être composés aussi en *langue romane*.

Ce n'était donc pas précisément avec des idées nouvelles que Raynouard abordait l'étude de ce qu'on appelait alors la langue romane : c'était avec un esprit plus réfléchi et plus critique. Il ne voulait plus se contenter d'assertions vagues ; à cette espèce de mysticisme muet et contemplatif qui servait de base à la science des origines, il aspirait à substituer des faits certains et des théories vérifiées. Son ambition comme philologue ce n'était pas d'être un croyant, mais d'être un historien et un grammairien.

Deux préoccupations semblèrent avoir dirigé ses travaux ; trouver la date précise de cette corruption du latin qui avait, disait-on, produit la langue romane ; et montrer dans cette langue romane la marque congéniale, les traits héréditaires qui attestaient sa filiation par rapport à la langue latine.

De texte en texte, Raynouard remonta jusqu'à l'an MILLE de l'ère vulgaire ; arrivé là, il crut d'abord que les textes feraient désormais entièrement défaut ; et il affirma, comme résultat constaté et positif, que la langue romane commençait à l'an MILLE.

C'était là une doctrine bien téméraire, en contradiction avec un grand nombre de textes, antérieurs à l'an mille, et dans lesquels il est parlé de la langue romane. Comment concilier, par exemple, cette date de l'an mille assignée à la formation de la langue romane avec le célèbre passage de Nithard, où il est parlé du serment que Louis le Germanique prononça, *en langue romane*, à Strasbourg, le 13 février 842 ; ou avec le canon XVII du troisième concile de Tours, tenu en l'an 813, dans lequel les Pères de ce concile ordonnent de traduire les Homélies *en langue romane rustique* ?

On ne saurait admettre que Raynouard ignorât ces textes si formels, et plusieurs autres semblables. Il faut supposer que, ne voyant la langue romane que dans les dialectes du midi, il refusait de la reconnaître dans des témoignages qui la montraient parlée au centre et à l'est de la France. Quelles qu'aient pu être les causes de l'aveuglement de Raynouard, il en revint à la lecture de quelques historiens grecs et de la chronique latine d'Aymoin, où il rencontra des mots manifestement méridionaux, et qu'on peut même considérer comme appartenant aux dialectes actuellement parlés dans la Gascogne et dans le Languedoc.

En effet, le texte de Théophane attribue à des soldats de l'empereur Maurice, mort en 602, cette phrase adressée par eux à un autre soldat, conducteur de mulets : *Torna, torna, fratre* ; c'est-à-dire, *Reviens, reviens, frère*. Théophylacte, rapportant la même anecdote, fait dire aux soldats : *Retorna !* retourne (20). Le passage d'Aymoin n'est pas moins formel. A un roi barbare, vaincu, et refusant la restitution de provinces usurpées, en ces termes latins : « *Non dabo* » : je ne les donnerai pas ; — l'empereur Justinien aurait répondu au Barbare, en sa langue : « *Daras !* » tu les donneras. C'est du pur languedocien (21).

Ces textes et quelques autres ouvrirent les yeux à Raynouard, qui admit que la langue romane existait antérieurement à l'an mille ; mais, par suite d'hypothèses qu'on ne s'explique pas, et qui n'étaient que des chimères, il crut simultanément à l'existence d'une certaine langue romane *antérieure à l'an mille* et à l'existence d'une autre langue romane *postérieure à l'an mille* (22) ; la première, générale, commune à tout l'empire romain ; la seconde, locale, propre à chacune province.

La critique ne suivit pas Raynouard dans cette voie, où il resta isolé et abandonné. Sa théorie sur la langue romane fut même publiquement combattue et, on peut le dire, renversée par Fauriel, dans son cours de littérature étrangère, professé à la Sorbonne (23).

La deuxième tentative de Raynouard abordait un ordre d'idées différent. Il s'agissait de prouver, conformément à la doctrine généralement acceptée, que le roman dérivait du latin. La grande et naturelle objection qui se présente tout d'abord à l'esprit contre ce système, c'est que le roman n'a rien conservé de ce qui constitue réellement le latin, c'est-à-dire qu'il n'a conservé ni sa déclinaison, ni sa conjugaison, ni sa syntaxe. Les mots communs au roman et au latin ne prouvent rien de décisif en faveur de ce dernier, car le latin, la plus récente de toutes les langues anciennes, peut avoir trouvé ces mots dans les patois antiques de l'Italie. C'eût donc été apporter une preuve sérieuse en faveur de la théorie qui fait dériver le roman du latin, que de montrer dans le roman, sinon la déclinaison latine, qui n'y est pas, au moins des traces visibles de cette déclinaison.

Cette preuve, Raynouard crut l'avoir trouvée, et il publia, en 1829, le résultat de ses recherches (24).

La découverte de Raynouard fit grand bruit. On lui donna le nom de *Règle de l'S*. Voici en quoi elle consistait.

Raynouard avait cru remarquer, dans les plus anciens manuscrits du dialecte normand, que lorsque un substantif était un nominatif singulier, il prenait un S à la fin, et que pour dire *le roi est bon*, on écrivait *li roiS est bonS* ; tandis que pour dire *les rois sont bons*, on écrivait *li roi sont bon*.

De cette différence d'orthographe, Raynouard tirait cette conclusion, que la présence de l'S, au singulier, rappelait l'S du nominatif singulier *BonuS*, tandis que sa disparition, au pluriel, rappelait son absence au nominatif pluriel *Boni*. C'était là, selon lui, une réminiscence lointaine, mais incontestable de la déclinaison latine.

Cette théorie ne fut pas longtemps à s'écrouler. On trouva dans les manuscrits un très grand nombre de nominatifs singuliers sans l'S, et un très grand nombre de nominatifs pluriels avec l'S. La prétendue réminiscence de déclinaison latine se réduisit donc à des variantes capricieuses, résultant de la distraction ou de la fantaisie des copistes.

Ainsi, ni les facultés éminentes, ni les longs travaux de Raynouard ne firent faire un pas nouveau à l'étude des origines de notre langue. Il était entré dans la voie ouverte par ses devanciers, sans avoir le sentiment de sa stérilité. Après avoir répété, comme Roquefort et Barbazan, que la nation gauloise avait adopté le latin, et que ce latin corrompu avait produit plus tard la langue romane, il se trouva avoir épuisé la doctrine de son rôle, et il échoua dans la tentative de donner à cette tradition une base positive et une valeur historique.

Seulement, la ferveur qu'il avait contribué à inspirer aux études profita à la lecture des monuments composés en dialectes romans ; et leur publication prit un essor nouveau, régulier et considérable, sous l'impulsion du gouvernement, secondé par les paléographes de l'École des chartes.

Cette école, spécialement fondée en vue de rechercher, d'expliquer et de publier ces vieux textes (25), ne pouvait naturellement se dispenser de prendre parti dans la question de leur nature et de leur origine.

C'est principalement dans les préfaces ou dans les notes de leurs nombreuses et belles publications des monuments écrits en langue romane que les éminents paléographes de l'École des chartes ont consigné leurs doctrines. Elles ne sortent pas des données de la tradition à laquelle Raynouard avait aveuglément obéi. L'un d'eux, M. Le Roux de Lincy, la résumait ainsi, en 1841, dans son *Introduction à la traduction, en roman de l'Isle de France du douzième siècle, des Quatre livres des Rois* :

« L'origine de notre langue, après avoir été une question longtemps controversée entre les savants de tous les pays de l'Europe, est reconnue aujourd'hui d'une manière incontestable. Il est certain que c'est à la langue latine, parlée dans la Gaule pendant plusieurs siècles de la domination romaine, qu'elle doit presque tous ses éléments. (...) C'est donc le latin vulgaire et corrompu parlé dans la Gaule qui donna naissance aux différents idiomes d'une grande partie de l'Europe (26). »

Un autre paléographe de l'École, M. Guessard, résumait ainsi la même doctrine : « Le français est né du latin : ce point a maintenant toute la force d'un axiome (27). »

Seul, de toute l'École des chartes, M. Francis Wey a secoué, sans la rompre, la chaîne de la tradition. Il admet aussi, comme ses maîtres, la substitution à la langue nationale des Gaulois de la langue latine, source des dialectes de la France ; mais il ne croit ni à l'introduction générale du latin littéraire en France, ni à sa corruption parmi les Gaulois. Selon M. Francis Wey, le latin de Rome avait déjà corrompu tous les idiomes de l'Italie, vers la fin de la république. Ce sont ces idiomes italiens latinisés que les soldats de César auraient apportés dans la Gaule, et qui y auraient pris la place de la langue gauloise.

Est-il vrai que, du temps de César, le latin avait corrompu les diverses langues de l'Italie ? — Non assurément. C'est au contraire un fait établi par l'histoire, et qui trouvera sa place dans ce livre, que les grandes nations italiennes soumises par les Romains, les Ombriens, les Osques, les Étrusques, les Gaulois, les Liguriens, conservèrent invariablement leurs langues, sous les empereurs, et que le latin littéraire de Rome ne parvint jamais à être parlé par le peuple, même dans le Latium.

Mais d'ailleurs, comment ces dialectes italiens latinisés auraient-ils pu supplanter la langue gauloise, non seulement dans les affaires publiques ou privées de trois cents Cités, mais dans les populations rurales, parmi les pasteurs, les bûcherons, les pêcheurs de l'Océan, les mineurs des montagnes, milieux inaccessibles à l'action très bornée de l'administration romaine, laquelle se réduisait, au point de vue militaire, à l'occupation des camps retranchés établis le long du Rhin, et, au point de vue civil, à la collection annuelle des tributs ? C'est un point qui résume toute la question, mais sur lequel néanmoins M. Francis Wey a cru devoir garder le silence. Nous ne prenons pas en effet pour une explication le passage où il dit :

« La langue néo-latine, plantée par les Romains, *livra son pollen aux vents qui agitaient cette partie du monde*, et elle s'y naturalisa (28). »

Prise au sens figuré ou au sens propre, cette image ne saurait expliquer pourquoi les soldats romains, qui conquièrent et gardèrent aussi longtemps ou plus longtemps que la Gaule, l'Afrique, la Grèce, la Thrace, l'Asie Mineure, la Pannonie, la Mésie, l'Égypte, la Syrie, la Grande-Bretagne, n'y *plantèrent* (29) aucune langue italienne latinisée, et n'y disséminèrent le *pollen* d'aucun dialecte roman.

Si, revenant un peu en arrière, on résume, en les comparant, les travaux ou les systèmes des savants français relatifs à la formation de notre langue, on demeure frappé de ce qu'ils offrent d'anarchie et de contradictions.

Écoutez Claude Fauchet, Etienne Pasquier, Gilles Ménage : — Il y a, dans notre langue, beaucoup de latin, et même un peu de grec ; — mais il y a aussi beaucoup de gaulois, et un peu d'allemand.

Écoutez Barbazan, Roquefort, Raynouard, M. Le Roux de Lincy et M. Guessard : — Il n'y a dans notre langue que du latin, substitué au gaulois sous la domination romaine, et ce latin, corrompu avec le temps, est devenu la langue romane.

Écoutez enfin Fauriel et M. Francis Wey : — Selon le premier, une grande partie de la nation gauloise ne cessa pas de parler sa langue (30). — Selon le second, le latin pur n'a jamais été usité, dans la Gaule, comme langue populaire ; et les dialectes romans ne sont eux-mêmes que les anciens idiomes de l'Italie, latinisés, apportés tout faits dans la Gaule par les légions de César.

Ainsi, les savants français qui voient dans le latin la source de notre langue et de nos dialectes sont séparés, même sur ce point fondamental, par des divergences d'opinion nombreuses et considérables ; et, parmi eux tous, il n'en est pas un seul qui ait même essayé d'apporter, à l'appui de son système, une preuve historique quelconque.

La philologie française, dans son œuvre capitale, n'est donc pas une science. C'est une doctrine mystique. Elle oblige à croire, mais elle dispense de prouver.

Voyons maintenant quelle a été, dans ce grand problème des origines de la langue française, la part contributive des philologues étrangers.

On peut réduire à deux les thèses générales, créées hors de France au sujet des dialectes de la Gaule, et à quatre les savants qui les ont traitées.

M. Adolphe Pictet, de Genève, et M. François Bopp, professeur à l'université de Berlin, ont cherché à déterminer les rapports des langues de l'Inde avec celles de l'Europe.

M. Max Müller, professeur à l'université d'Oxford, et M. Frédéric Diez ont étudié le groupe des langues dites néo-latines, c'est-à-dire l'italien, le français, l'espagnol, le portugais, le grison et le valaque.

Il y a plus d'un siècle que les missionnaires français dans l'Inde révélèrent à l'Europe les livres sacrés des Hindous, écrits dans une langue littéraire morte depuis bien des siècles, et qu'on nomma d'abord langue *Samscroutam* ou *Samskret* (31).

L'étude du sanscrit a révélé les rapports étroits existant entre cette langue et quelques-unes de l'Europe ancienne et moderne.

Un carme italien, Fra Paolino di san Baitholomeo, syndic des missions orientales, publia à Rome, en 1802, un livre dans lequel il montra que les principes de la grammaire sanscrite étaient les mêmes que les principes de la grammaire latine, et qu'un certain nombre de mots latins se trouvaient dans le sanscrit (32).

Reprenant et développant cette thèse, M. Bopp a démontré jusqu'à l'évidence que le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, le gothique et l'allemand appartiennent à la même famille, par le génie du substantif et par celui du verbe ; toutes ces langues déclinant le substantif et conjuguant le verbe à l'aide de désinences dissonantes, qu'on a nommées flexions. Elles ont toutes par conséquent la même grammaire, c'est-à-dire la même nature (33).

Mais précisément en rattachant, d'une manière incontestable, au zend et au sanscrit le grec et le latin, M. Bopp a rompu par cela même tout rapport d'origine, tout lien de famille entre ce groupe et le groupe des idiomes parlés aujourd'hui en Italie, en France et en Espagne, car le système de déclinaison et de conjugaison, ainsi que la syntaxe qui en découle, sont absolument différents entre les deux groupes, puisque le second décline à l'aide de prépositions et qu'il conjugue à l'aide d'auxiliaires.

Dans un mémoire couronné par l'Institut, en 1833, et dans un travail sur *les Aryas primitifs*, publié en 1859, M. Adolphe Pictet est entré

d'une manière bien moins intime et il a traité d'une façon bien moins précise que le carme italien et le professeur de Berlin la question des rapports entre les langues de l'Inde et celles de l'Europe. En supposant aussi réel qu'il est hypothétique le voyage des tribus Ariennes, parties des plateaux de la Perse pour échouer en Irlande, comment M. Adolphe Pictet arriverait-il à expliquer le mode à l'aide duquel le zend, langue à flexions, parlée par ces tribus, aurait produit les dialectes celtiques, langues qui repoussent la flexion, soit pour la déclinaison de leurs substantifs, soit pour la conjugaison de leurs verbes ?

M. Max Müller, dans la partie de son livre consacrée à l'étude du groupe des langues dites néo-latines (34), aborde la question des origines de la langue française et de la langue italienne, en disant qu'il ne les croit pas issues du latin.

Il considère le latin comme une langue relativement moderne, « parlée à Rome par les patriciens, par une classe limitée, par un parti politique, par une école littéraire », et il n'hésite pas à dire, comme Maffei, que l'italien était parlé sous le règne même du latin, ce qui implique nécessairement qu'il n'en dérive pas. « Le latin, dit-il, était une langue vivante, quand depuis longtemps déjà l'italien avait appris à voler de ses propres ailes (35). »

En ce qui touche le français, M. Max Müller déclare formellement qu'on ne saurait l'expliquer par une dérivation du latin, mais qu'il devient explicable par l'italien. C'est là peut-être une théorie singulière, proposée par un esprit aussi distingué. Il serait en effet bien difficile de dire par quelle voie et à quelle époque les Italiens auraient communiqué leur langue, non seulement aux habitants de l'Ile de France, mais aux habitants de la Picardie, de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Gascogne, du Roussillon ou des autres provinces, lesquels parlent tous une langue exactement la même, et très aisément reconnaissable sous la forme variée de leurs dialectes.

M. Frédéric Diez a publié à Bonn, en 1801 et en 1802, un travail intéressant, mais sans conclusion, sur ce que certains appellent les langues néo-latines, et qu'il nomme les langues romanes.

Ce travail a trois parties bien distinctes.

La première est un vocabulaire étymologique des mots communs aux langues romanes (36). Ce vocabulaire comprend environ 2 500 mots qui sont à peu près communs à l'italien, au français, à l'espagnol, au portugais, au valaque, au grison et quelquefois au latin.

La deuxième partie est un vocabulaire des mots romans propres à chacune de ces langues (37).

La troisième est une grammaire de ces langues romanes.

Considérée comme répertoire de mots communs à divers pays, la première partie offre un certain intérêt ; on y trouve en effet réunies et placées, côte à côte, les diverses formes sous lesquelles les mêmes mots se trouvent simultanément dans l'italien, dans le français, dans l'espagnol, dans le portugais, dans le valaque, dans le grison, et parfois dans le latin, car il est digne de remarque qu'un très grand nombre de termes se trouvent dans les langues dites romanes, sans se trouver toujours dans la langue latine. Ce nombre serait bien plus considérable encore si, au lieu d'avoir composé son livre avec les mots pris dans les trouvères ou dans les chartes, l'auteur l'avait composé avec les dialectes vivants et parlés.

Au point de vue de l'étymologie, ce vocabulaire, qui se dit étymologique, ne résout ni ne pose même la question. Il montre les mots communs aux six langues dites romanes ; mais il laisse, sans l'examiner, la cause de cette présence simultanée. Est-elle due à une dérivation du latin ? Est-elle due à une communauté d'origine des peuples qui parlent ces langues ? C'est ce que M. Frédéric Diez ne recherche même pas.

La seconde partie du livre, intitulée *Wörter aus einzelnen gebieten*, c'est-à-dire *mots propres à chaque pays*, n'a pas de valeur sérieuse au point de vue du problème étymologique, car elle se borne à noter les variations de forme du même mot dans la même langue.

En ce qui touche la *Grammaire des langues romanes*, c'est et ce ne pouvait être qu'une simple reproduction des principes généraux de la grammaire italienne, française ou espagnole. Tout le monde sait, en effet, que l'espagnol, le français et l'italien étant, au fond, la même langue, ou bien trois dialectes d'une langue commune, avec des variations dans la forme ou dans la prononciation des mots, à l'Italie, à la France et à l'Espagne, ces langues n'ont et ne sauraient avoir qu'une seule et même grammaire.

Utile et estimable comme répertoire de mots, l'œuvre de Diez reste donc étrangère à la thèse des origines.

Si l'on résume ce qui vient d'être exposé au sujet des travaux exécutés ou des systèmes proposés, tant en France qu'à l'étranger, sur les

origines de la langue française, on arrive à constater que, depuis près de deux siècles, la question n'a pas fait un pas.

Les savants qui, à la suite de Fauchet, de Pasquier, de Ménage, pensent que la langue française dérive surtout de la langue latine, par l'intermédiaire de la langue romane, persistent traditionnellement dans la même doctrine, sans que jamais un seul, parmi eux, ait eu la pensée de l'appuyer sur un corps de preuves positives et pouvant être vérifiées.

Les philologues qui, à la suite de Pezron, de Jacques Martin et de Leibnitz, croient que l'Italie, l'Espagne et la Gaule ont été peuplées par des tribus, des peuplades, des nations appartenant à cette grande famille appelée celtique ou gauloise, expliquent par cette communauté d'origine la communauté des mots qui existent à la fois dans les langues de ces pays et dans la langue latine, et ils soutiennent, par voie de conséquence logique, que nos dialectes ou patois, contemporains du latin primitif du Latium, sont beaucoup plus anciens que le latin littéraire de Rome ; mais il faut bien reconnaître que ni les uns ni les autres n'ont justifié assez rigoureusement ces théories par l'histoire, pour qu'elles aient dès à présent le droit de s'imposer.

Quant aux savants étrangers qui, comme MM. Bopp, Pictet, Max Müller et F. Diez, sont intervenus dans la question, il faut bien reconnaître qu'ils ne l'ont pas abordée de front. Absorbés par les rapports, quels qu'ils puissent être, des langues de l'Orient et de celles de l'Occident, ils ont laissé sans réponse cette question étymologique, posée depuis deux siècles :

La langue française, considérée dans son essence, dans sa nature, c'est-à-dire dans sa grammaire et dans son vocabulaire primitif, est-elle dérivée ou est-elle nationale, est-elle de souche latine ou de souche gauloise ?

Trente années de méditations et de lectures spéciales ont irrévocablement fixé notre opinion. Nous soutenons que, soit par sa grammaire, soit par son vocabulaire primitif, le français est non pas une langue dérivée, soit du latin, soit du grec, mais une langue nationale.

Il est bien évident que nous acceptons le devoir d'établir rigoureusement cette doctrine. L'accomplissement de ce devoir est le but et l'objet de ce livre.

L'éducation classique a créé, dans la société moderne, un esprit grec et romain défavorable aux Gaulois. Nos pères sont encore pour nous ce qu'on les appelait dans les livres grecs et latins, des barbares.

Cependant ! les Gaulois, grande nation avant toute autre, en Occident, conquérants de la moitié de l'Italie longtemps avant que les Romains eussent conquis Véies et Capoue, arbitres de la Grèce après la mort d'Alexandre (38), furent les premiers, selon le mot de Salluste, à remplir la terre du bruit de leur nom. Ils prirent tour à tour les deux villes les plus illustres de l'univers, Rome et Ilion ; et, après avoir été loués dans les livres de Platon (39), ils achetèrent, par la mort de soixante mille des leurs, tombés en combattant sous les murs de Babylone, l'impérissable honneur d'être cités dans la Bible (40).

N'était-il pas à la fois faux, ridicule et impie de supposer qu'une telle nation, victorieuse de l'Orient et de l'Occident (41), et qui n'a jamais perdu la possession de sa patrie, avait totalement perdu sa langue ?

#### NOTES

(1) Quintilien. *Instit. orator.*, lib. 1, cap. 1,4.

(2) Le verbe français n'a, du verbe grec, ni la forme passive, ni la forme moyenne ; il n'a du verbe latin ni la forme passive, ni la forme déponente. Il n'a que la forme active, et il en conjugue 9 temps sur 18, avec des auxiliaires.

(3) Claude Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, liv. I, chap. 2.

(4) Suétone, *Caligul.*, cap. 43.

(

(5) Suétone, *August.*, cap. 49.

(6) Vasconum lectae a Galba cohortae,... Tacit., *Histor.*, lib. VI, cap. 33.

(7) Tacit., *Histor.*, lib. IV, cap. 70.

(8) *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, liv. I, chap. 3.

(9) Claude Fauchet naquit en 1529 et mourut en 1601. Estienne Pasquier naquit aussi en 1529 et mourut en 1615.

(10) Estienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, liv. VITI, cliap. 1.

(11) Ibid., chap. 2.

(12) *Recueil de l'origine de la langue Française*, chap. 3.

(13) « Il faudrait, dit-il, savoir la langue qui se parle en basse Bretagne, et l'allemand avec tous ses dialectes, à cause du nombre infini de mots gaulois et allemands qui sont restés dans notre langue. »

(14) Nous parlons des Pélasges. Hérodote, contemporain de ceux qui étaient restés dans l'Hellade, et Strabon déclarent formellement, comme on verra, que leur langue était barbare, et non grecque.

(15) « Quod commune germanico, latino vel cambrico, id celtum mihi ; latino, inquam, qua graeco differt ; nam Italiae populi, qui non a graecis vel aliis transmarinis, certe a Celtis venere. » — *Ex respons. S. S. Leibnit. ad Gerard. Meieri litter. Colletian. Etimologic.*, tom. XI, part. II, *oper. omnia*. Genev. 1768.

(16) Roquefort, *préface* du Glossaire de la Langue romane, p. ix.

(17) C'est ce qu'il déclare dans ses recherches philologiques sur la langue romane, placées en tête du *Lexique roman*, p. 1.

(18) *Journal des savants*, octob. 1816. — Article de Raynouard sur le *Roman de la Rose*.

(19) Il n'y a pas plus de vingt ans qu'on s'est aperçu, en lisant les compositions des douzième et treizième siècles, écrites en idiomes du nord de la France, qu'elles déclarent elles-mêmes être écrites en *langue romane*.

Dans ses *Éléments de Paléographie*, publiés par ordre du roi, en 1838, M. Natalis de Wailly s'exprime ainsi :

« On sait que nous avons eu en France deux langues vulgaires, l'une qui se parlait au midi et qu'on nomme langue romane, langue romance ou langue *d'oc* ; l'autre qui se parlait au nord, et qu'on nomme langue d'oïl. » — Part. II, chap. 1, pag. 158.

(20) Commendiolus, général de l'empereur Maurice, voulait surprendre Chagan, roi des Huns.

Un convoi de mulets chargés précédait les troupes.

L'un des mulets étant tombé, les soldats à la suite crièrent au conducteur, qui était à la tête du convoi, de revenir pour relever la bête.

Ils dirent, en leur *dialecte paternel*, d'après Théophane : *tè patésa phônè. Torna, torna, phratre. Theophan., Chronograph.*, fol. 218.

D'après Théophylacte : *Epichôriôté glôttè... allos allô rhétorna. Theophylact., Histor.*, lib. II, cap. 15.

(21) Aimoin, *Histor.*, lib. II, cap. V.

(22) Raynouard publia, de 1816 à 1822, six volumes du *Lexique roman*, précédés ou mêlés d'observations philologiques. Le premier volume contient ce qui est relatif à ce qu'il appelle *la langue romane avant l'an mille*.

(23) Cette partie du cours de Fauriel a été recueillie sous le titre général : *Dante et les origines de la langue italienne* ; — voir la XI<sup>e</sup> Leçon, t. II, pag. 294 à 330.

(24) *Observations philologiques et grammaticales sur le roman de Rou, et sur quelques règles de la langue des Trouvères* ; Rouen, éd. Frère, 1829.

(25) Elle fut fondée le 2 février 1821, par une ordonnance de Louis XVIII, rendue sur la proposition du comte Siméon. L'idée en avait été proposée à l'empereur par le

duc de Cadore, en 1807, et adoptée, en principe, par Napoléon I<sup>er</sup>, dans une dépêche datée du camp d'Ostérode, le 7 mars de la même année.

(26) Le Roux de Lincy, *Les quatre livres des Rois*, introduct., p. LVII.

(27) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 1, article de M. F. Guessard sur *l'Histoire de la formation de la langue française*, par M. Ampère.

(28) Francis Wey, *Hist. des révolutions du langage français*, chap. I<sup>er</sup>, pag. 3 ; Paris, Firmin Didot, 1848.

(29) Le lecteur aura remarqué que ce mot a été emprunté par M. Francis Wey à Claude Fauchet.

(30) Fauriel comptait six mille mots gaulois dans le dialecte provençal seulement : — *Dante et les origines*, etc., t. II, IX<sup>e</sup> leçon, p. 269.

(31) Le Père Pons, dans une lettre au Père Du Halde, du 23 nov. 1740, rappelle que deux ans auparavant, en 1738, il avait envoyé au siège des missions, à Paris, une grammaire sanscrite abrégée par lui. C'était par conséquent huit ans avant la naissance de William Jones, né à Londres, en 1740.

Le Père Calmette parle aussi de la langue *Samscroutam*, dans une lettre à M. de Carigny, du 24 janvier 1733, et dans une lettre au Père de Tournemine, du 16 septembre 1737. — *Let. édifiant.*, t. 2, p. 611. — 627. — 642.

(32) Frat. Paulin. a S. Bartholom. — *De Latini sermonis origine, et cum orientalibus linguis connexione*. Romae, 1802.

(33) Bopp, *Grammaire comparée du sanscrit, du zend, du lithuanien, du gothique et de l'allemand*, publiée de 1833 à 1849. — Trad. de M. Michel Bréal.

(34) Max Müller, *Science du Langage*, traduit par Georges Harris et Georges Perrot ; — Paris, Durand, 1864.

(35) *Science du Langage*, II<sup>e</sup> leçon, p. 63.

(36) *Etymologisches wörterbuch der Romanischen sprachen*, von Friedrich Diez. — Bonn, Adolph. Marcus, t. 1, *Gemein romanische wörter*.

(37) *Wörter aus einzelnen gebieten*, t. 2. — La partie publiée ne comprend encore que les mots italiens, au nombre de 310 ; — les mots espagnols, au nombre de 1 240 ; — les mots français, au nombre de 1 775.

(38) Après la mort d'Alexandre, les Grecs, poussés par les Athéniens, veulent former une ligue et recouvrer leur liberté. Les Gaulois de l'Illyrie et de la Thrace demandent à entrer dans la ligue. Ils allaient y être reçus, lorsque Cléonyme de Sparte s'y oppose. — Voy. *Pausan.*, liv. IV.

Les Gaulois, repoussés, s'allient avec Antigone, et font prévaloir la monarchie. *Polyœn. Stratagemat.*, liv. I, chap. I et XXVII.

(39) Platon parle du courage des Celtes avec honneur dans son traité *De Legibus*, cap. I.

(40) *Macchabées*, liv. II, chap. VIII, v. 20.

(41) Ce sont les propres paroles de saint Jérôme, dans sa *Lettre à Agéruchia*, part. III.